

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL DE LA SECURITE
ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION
CIVIL DE L'ETAT

17/398 DU 0/10/87
SECRET
D.G.F.P. D.G.F.C.E. - YAV
portant nomination au tableau d'avancement
des cadres de l'enseignement des professeurs
certifiés des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Sociaux (Enseigne-
ment Technique) de la République Populaire
du Congo et dressant la liste des Fonctionnaires
de ces mêmes cadres à l'ancienneté
de trois (3) ans.

/// LE PREMIER MINISTRE,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 076/84 du 7.10.1984, portant ratification de l'Or-
donnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines disposi-
tions de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.12.1962, portant statut général des Fonc-
tionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 62/130/IE du 9.1.1962, fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du
Congo;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962, fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.12.1962, portant statut
général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à
la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.1958, fixant le règlement sur la
solde des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
~~(/u le décret n° 62/130/IE du 9.1.1962, fixant le régime des~~
~~rémunérations des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du~~
~~Congo;~~
(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.1964, fixant le statut com-
mun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25.6.1965, réglementant l'avance-
ment des Fonctionnaires;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974, abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements
indiciaires des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 67/304/MT-DGT du 30.9.1967 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'Enseignement Secondaire abro-
geant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n°
64/165/FP-BE du 22.5.1964, fixant le statut commun des cadres de l'Enseigne-
ment;
(/u le décret n° 84/356 du 8.10.1984, portant nomination du Premier
Ministre;
(/u le décret n° 86/1172 - 10.12.86 portant nomination des Membres
du Gouvernement;
(/u le décret n° 86/1173 - 10/12/86, portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit d'appro-
bation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des si-
tuations administratives des Agents de l'Etat;
(/u le Procès-Verbal de la commission Administrative Paritaire
d'avancement en date du 3.4.86
(/u le décret n° 86/277 du 18.7.1986, sur la prise d'effet
des avancements et reclassements ;

(/u le décret n° 86/277 du 18.7.1986, sur la prise d'effet
des avancements et reclassements ;
LE SECRET :

MBOUY

ARTICLE 1ER : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1986, les Professeurs Certifiés des cadres de la catégorie I, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent :

POUR LE 3^e ECHELON

A 2 MOIS

- NGAKOSSO (Jean) ~~en service à Brazzaville~~
- BALOSSA Augustine, en service à Likouma
- BANGA Albert, en service à Sibiti
- BANTSILBA-NGONGO Clarisse, en service à Brazzaville
- BATAMIO née MATONDO (Séraphine), en service à Brazzaville
- BENDO Paul en service à Brazzaville
- BIKOUTA Joséphine, en service à Kinkala
- BITASSI Eugénie, en service à Brazzaville
- BOUANGA KOLBO (Georgette), en service à Loubomo
- EKOUYA Pierre, en service à Brazzaville
- KIBOUANGA Barthélémy, en service à Brazzaville
- BAKALE Théogène, en service à Brazzaville
- LOUBELE MILANDOU (Marcel), ~~en service à Brazzaville~~
- MABIKA Marcel César, en service à Brazzaville
- MASSENGO (Paul), ~~en service à Brazzaville~~
- MBELBA Jacques Godefroy, en service à Brazzaville
- MINKOUTIMA (Gervais), ~~en service à Brazzaville~~
- MOUKOUADOU Née MILONGO Rosalie, en service à Brazzaville
- NTALLOULOU (Marie-Jeanne), ~~en service à la Bouenza~~
- ONDONGO-MBOULLE Thérèse, en service à Owando
- ONGOULABAKE Lydia Euphrasie, en service Owando
- SAYA Antoine, en service à Brazzaville
- FOMBO (Thérèse), ~~en service à Owando~~

A 30 MOIS

- BAKEBANA (Henriette), en service à Linzola
- BIDOÛNGA-NZOUNBA Jeanne, en service à Sibiti
- MBELBA Lévy, en service à Brazzaville
- MPASSI (Sidonie-Jeanette), en ~~service~~ stage en France
- NKOUA Pascal, en service à Brazzaville
- TELAYANDI née NZOUNBA Julianne, en service à Brazzaville
- ZOUKA Antoine Aimé, en service à Brazzaville
- MAYALA Jean, en service à Brazzaville

ARTICLE 2 : Avanceront en conséquence à l'ancienneté à trois (3) ans

POUR LE 3^e ECHELON

- EHOLA (Vivianne), ~~en service dans la Likouma~~
- KISSAMA (Charlotte-Marie-Suzanne), en service à Brazzaville
- NIEKE Donatien, en service à Pointe-Noire

Article 3: Conformément aux dispositions du décret n° 86/077 du 18.12.86 susvisé cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

.../...

Muraz

ARTICLE 4: Le présent décret sera ~~enregistré~~, publié au journal Officiel de la République populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE GARDE DES Sceaux,
LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE
SOCIALE ET DE LA JUSTICE

BRAZZAVILLE le 8 AOUT 1967

SGR UY

Kimbembe

[Signature]

COMMANDANT DIEUDONNE KIMBEMBE.-

Ange EDOUARD FOUNGUI.-

AMPLIATIONS:

- DGERP/DGPCE.....2
- MESS/CAB.....2
- D.G.E.....2
- D.F.E.....2
- D.C.E.....2
- D/SOLDE.....2
- DPAA.....2
- TRESOR.....5
- D.G.E.S.....2
- FETRASEC.....2
- JORPC.....2
- DRES.....7
- DOSSIER/DPAA.....34
- DOSSIERS/DGFP.....34
- EST/DGPCE.....1

[Signature]